

Durée	Lieu :
14 heures	sur site en Occitanie
Public visé	
Tout salarié et Assistant maternel du particulier employeur Mobilisation du plan de développement des compétences (58 heures par an).	
Prérequis	
Être à jour de son agrément (Assistant maternel) Être en contrat avec un employeur	
Modalités d'évaluation et de suivi	
Évaluation non certifiante tout au long de la formation avec reprise si besoin des notions non assimilées. Suivi de l'exécution de l'action : liste d'émargement. Procédure d'évaluation : évaluation continue et questionnaire d'évaluation en fin de formation. Document remis à la fin de la formation : Passeport de formation et attestation de formation	
Moyens et supports pédagogiques	
Vidéo projection Étude de cas concrets	
Moyens et supports pédagogiques	
Nos méthodes pédagogiques s'articulent selon deux axes : Une activité cognitive pour l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques ; associée à une démarche active et interactive, elle engage les participants à co-construire avec l'intervenant la dynamique du processus pédagogique Une analyse des pratiques professionnelles : basée sur l'étude de cas et situations concrètes, elle permet une prise de recul dans les situations professionnelles et favorise l'intégration des contenus à travers le partage des expériences	
Financement de la formation	
Le plan de développement des compétences	

Points forts

Aider le participant à reconnaître le développement normal, le retard et la rupture évolutive du langage. Le trouble du langage oral est un trouble neurodéveloppemental qui affecte la compréhension et/ou l'expression du langage parlé chez l'enfant dès le jeune âge.

Objectifs de la formation

À l'issue de cette formation, le stagiaire sera en mesure de mieux comprendre le développement langagier dans sa globalité et pourra ainsi percevoir les éventuels troubles du langage de l'enfant et ajuster son accompagnement.

Description

SAVOIRS :

SAVOIRS SAVOIR-FAIRE

- La langue VS le langage.
- Le développement langagier dans sa dimension multimodale et interactive.
- Les différentes étapes de l'acquisition du langage et les signes d'appel selon les âges.
- Les différents troubles de l'évolution du langage oral ou écrit : du dépistage au diagnostic.
- Le rôle des adultes en période préverbale et durant la phase d'acquisition du langage.
- La place des chants, des comptines, de la musique dans l'acquisition du langage parlé.
- Le livre comme support d'acquisition au langage écrit et d'accès à la culture.
- Le bilinguisme et les spécificités des troubles de langage chez les enfants issus de familles multiculturelles.
- Les principales orientations thérapeutiques.
- Les centres de référence des troubles du langage et les différents professionnels du domaine.

SAVOIR-FAIRE :

- Distinguer un retard simple d'un trouble avéré et alerter si besoin en orientant vers les professionnels compétents.
- Identifier et caractériser les différents types de troubles du langage.
- Adapter sa communication et ses interventions en fonction des besoins de l'enfant et difficultés langagières éventuelles.
- Encourager les conversations libres entre enfants et instaurer quotidiennement des temps de dialogue enfant/adulte.
- Mettre en place des situations de jeu ou des temps d'éveil porteurs de langage.
- Créer ou adapter certains jeux/ activités en utilisant des stratégies et/ou des variantes afin de faciliter la participation de l'enfant selon ses besoins

SAVOIR-ÊTRE :

- Être observateur. Être diplomate.
- Être créatif. Faire preuve de patience

Financement de la formation

Plan de développement des compétences des salariés du particulier-employeur

Le plan de développement des compétences définit l'ensemble des actions et stages de formation dont peuvent bénéficier les salariés du particulier-employeur (assistant maternel-garde d'enfant) en termes d'adaptation au poste de travail ou de développement des compétences.

58 heures par an

- Disponible dès la première heure travaillée
- Rémunération maintenue pendant le temps d'accueil
- Allocation de formation si hors temps d'accueil habituel

Le nombre d'heures de formation utilisé dans le cadre du PLAN hors temps d'accueil doit être rémunéré à l'assistant maternel sous la forme d'une allocation de formation forfaitisée à 4,58€ de l'heure* (Nb d'heures de formation x 4,58€). Seules les heures de formation effectivement réalisées donnent lieu au versement de l'allocation de formation. * Ce montant est susceptible d'évoluer en cours d'année.

Éléments de remboursement au forfait des frais annexes à la formation

Les frais annexes (km, repas, nuits d'hôtel) seront déclarés jour par jour par l'assistant maternel lors du module de formation sur la feuille d'émargement (aucune modification ni ajout ne pourront être pris en compte)

Le nombre total de kilomètres à parcourir correspond à la distance entre le lieu d'habitation de l'assistant maternel et le lieu de la formation, aller/retour par jour de formation. Le remboursement des frais kilométriques est plafonné à 200 km aller/retour par jour de formation. Le calcul des kilomètres doit être réalisé avec l'outil Google Maps.

- Le déjeuner se justifie lorsque la formation se déroule sur la journée entière.
- Le dîner est justifié dans le cadre d'un hébergement à l'hôtel.
- La nuit d'hôtel se justifie si la formation se déroule sur 2 jours consécutifs ou si, compte tenu du lieu de formation l'assistant maternel arrive la veille. En cas de nuits d'hôtel sur des jours de formation qui se suivent, le remboursement des frais kilométriques est plafonné à 100 km aller et 100 km retour.
- Calculez vos km : <https://www.iperia.eu/outils-et-services/>

